

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OMS DU 08 SEPTEMBRE 2021

Etaient présents : Monsieur Pierre JORDA, Monsieur Henri BERGERET, Madame Martine CASSAGNE, Monsieur Addi HASSAINI, Monsieur Pascal LABADENS, Monsieur Jean-Luc LANABRAS, Madame Annie BALAS (Représentant Mme MONTIES), Madame Monique MARROT, Madame Christine BACQUÉ (Représentant Mr PLAISANCE), Monsieur Olivier NICOLAS, Monsieur Patrick PILATI, Monsieur Pascal PROUST, Monsieur Romain PUJOLLE, Monsieur Daniel ROZES.

Etaient excusés : Monsieur Philippe BARON, Madame Nathalie BRUSTY, Monsieur Simon DURAN, Monsieur Xavier BOHARD (Pouvoir Mr ROZES), Monsieur Francis COLOMBO (Pouvoir Mme MARROT), Madame Morgane LAGOUTE (Pouvoir Mr BERGERET), Madame Marie-Françoise MONTIES (représentée par Mme Annie BALAS), Monsieur Julien PELLICER. Madame Julie RIBET, Monsieur Rui OLIVIERA SANTOS, Monsieur Gérard PLAISANCE (représenté par Mme BACQUÉ).

Etaient Absents : Monsieur Thierry AMOROSI, Monsieur Matthieu KOUIDER.

Assistait à la séance : Monsieur Noël CADEILLAN.

Secrétaire de séance : Jean-Luc LANABRAS.

L'ordre du jour est rappelé par Daniel ROZES, Président de L'OMS.

- Proposition d'annulation du Triathlon 2021.
- Election d'un membre du Comité Directeur venant compléter le Bureau de l'OMS.

1°) Proposition d'annulation du TRIATHLON 2021 :

Daniel ROZES rappelle que depuis plusieurs mois déjà, toute l'équipe de l'OMS a préparé l'organisation de cette manifestation avec toute la volonté et l'engagement habituels.

Mais aujourd'hui, à maintenant 3 semaines de l'épreuve, une conjonction de facteurs défavorables contraint l'ensemble du Bureau de l'OMS à prendre cette décision, proposée aujourd'hui au vote du Comité Directeur.

Dans le détail, le complexe du Mouzon, aujourd'hui transformé en centre de vaccination ANTI COVID par décision préfectorale, jusqu'en Novembre 2021, ne pourra être utilisé, tout au moins dans une proportion insuffisante (50% au mieux) posant d'importants soucis de logistique (parc à vélos à l'extérieur, organisation difficile de la restauration des athlètes et de leurs accompagnants).

De plus, le recensement effectué, a permis de constater que le nombre de bénévoles inscrits, prêts à participer à l'organisation de l'épreuve, était inférieur de 50% à ce qu'il était sur les éditions précédentes.

Enfin la situation sanitaire et ses contraintes est toujours très handicapante.

Tout ceci, fait que nous ne pourrons garantir une l'organisation satisfaisante et donc sans faille de l'épreuve, indispensable à sa bonne image, incluant convivialité, festivité, accueil et confort des athlètes, spectateurs et partenaires.

Monsieur Henri BERGERET prend à son tour la parole.

Il fait un rapide historique de la manifestation, née, comme il le rappelle de la volonté de Monsieur Franck MONTAUGE, à l'époque Sénateur Maire.

Comprenant les difficultés exposées par Daniel ROZES, il rappelle son total attachement à l'épreuve qui aurait vu cette année la participation d'un athlète paralympique Auscitain, regrette vivement que l'actuelle Municipalité n'ai pas tenu ses engagements antérieurs et précise qu'il continuera à défendre le Triathlon avec toute son énergie.

Diverses explications et observations sont échangées et plus personne ne demandant la parole, la décision d'annulation du TRIATHLON est mise aux voix.

11membres présents ou représentés se prononcent pour l'annulation du TRIATHLON.
5 membres présents ou représentés s'abstiennent lors du vote.

L'annulation de la 4eme édition du TRIATHLON « Cœur de Gascogne » est validée.

2°) Election d'un membre du Comité Directeur venant compléter le Bureau de l'OMS.

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, élit Monsieur Olivier NICOLAS, représentant L'ARC AUSCITAIN, membre du Bureau de l'OMS.

Cette décision est validée à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h35.

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc LANABRAS.

